

P REMIÈRES INFORMATIONS

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE EN 1994 dans les établissements de 10 à 49 salariés Résultats provisoires

Les établissements de 10 à 49 salariés sont créateurs d'emploi tout au long de l'année 1994

Depuis le quatrième trimestre 1993, l'enquête trimestrielle de la DARES sur les mouvements de main d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO) fait apparaître davantage d'entrées que de sorties. A titre de comparaison, dans les grands établissements de 50 salariés ou plus, il faut attendre le quatrième trimestre 1994 pour enregistrer le premier solde positif à travers les déclarations de mouvements de main d'oeuvre (DMMO).

Les explications à ce décalage dans le temps sont de deux ordres. D'une part, le secteur tertiaire est plus fortement représenté dans les petits établissements. Or sur la longue période, c'est ce secteur qui crée des emplois. D'autre part, les petites unités s'avèrent plus promptes à répercuter les retournements conjoncturels sur le niveau de leurs effectifs. Ainsi, la reprise des embauches sur contrat à durée déterminée (CDD) intervient dès le troisième trimestre 1993. Elle est un peu plus tardive et plus lente à s'affirmer dans les grands établissements.

**Taux d'entrée et de sortie 1988 - 1994
établissement de 10 à 49 salariés
(Données CVS)**



Source : EMMO, MTDSP-DARES.



La reprise est particulièrement marquée dans l'industrie

Les petits établissements de l'industrie et du bâtiment sont créateurs d'emplois dès le deuxième trimestre 1994, alors qu'ils en perdaient depuis plusieurs années. Les créations nettes d'emplois en 1994 sont dues, dans l'industrie, à une augmentation particulièrement forte des taux d'entrée depuis la mi-1993 (de 4,7% au deuxième trimestre 1993 à 6% au quatrième trimestre 1994). Dans le même temps, les taux de sortie ont légèrement baissé. Dans le bâtiment, le redémarrage des embauches n'est visible qu'à partir du deuxième trimestre 1994. Il a été précédé par une baisse des taux de sortie en 1993.

Les établissements du secteur tertiaire avaient soutenu l'emploi pendant toute la période de récession, en conservant un léger excédent des entrées sur les sorties. En 1994, l'écart entre les taux d'entrée et de sortie est resté aux alentours d'un demi point par trimestre, ce qui est du même ordre que dans l'industrie. Le retournement conjoncturel est donc plus modéré dans le tertiaire et ne s'accompagne pas d'une forte augmentation des taux d'embauche.

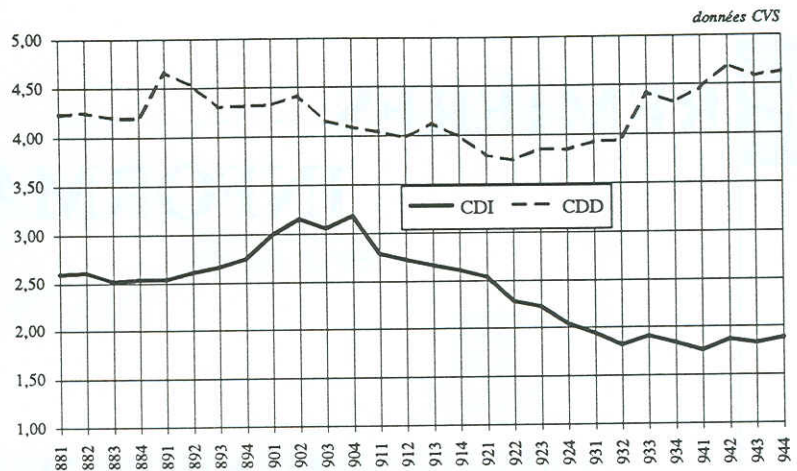
Une modification des comportements d'embauche

L'année 1994 est marquée par le recul des licenciements économiques. Autre élément encourageant, que soulignent à la fois EMMO et DMMO, les taux de démission sont enfin stabilisés. Ils avaient diminué de moitié entre le deuxième trimestre 1990 et le troisième trimestre 1993, reflet du doute croissant des salariés sur les possibilités de retrouver rapidement un emploi.

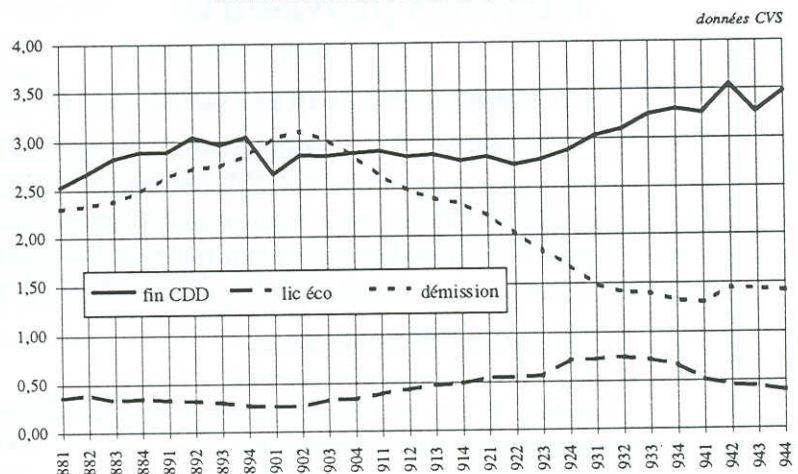
Au stade actuel du cycle économique, la reprise des embauches est encore limitée aux recrutements sur CDD. Le taux de recrutement sur CDI, en diminution de 1990 à 1993, est stable depuis le début de 1993 autour de 1,9%. L'écart entre le taux d'entrée sur CDD et le taux d'entrée sur CDI s'est donc encore creusé. Au dernier trimestre 1994, 24% seulement des entrées sont des recrutements sur CDI, contre 44% au dernier trimestre 1990.

Nadine BARTHELEMY
(DARES).

Taux d'entrée selon la nature du contrat établissements de 10 à 49 salariés



Taux de sortie selon le motif établissements de 10 à 49 salariés



Source : EMMO, MTDSP-DARES.

Note Méthodologique

Les établissements de 10 à 49 salariés emploient 30% des salariés du secteur marchand non agricole. Pour connaître les flux de main-d'œuvre dans ces établissements, le Service des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail a mis en place, en 1988, l'enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO). Cette enquête complète les informations fournies, pour les établissements de 50 salariés et plus, par l'exploitation des déclarations mensuelles de mouvement de main-d'œuvre. En termes d'activités économiques, le champ couvert est le même que celui des DMMO.

Cette enquête est trimestrielle et porte sur un échantillon national de 30 000 établissements tirés du fichier FEE (Fichier d'établissements géré par le Ministère du Travail). Dans une dizaine de régions, l'échantillon de l'enquête est étendu à l'ensemble du fichier FEE (à l'exclusion des établissements déjà interrogés par l'enquête ACEMO), pour permettre des études régionales.

Les résultats sont extrapolés en utilisant comme base les effectifs du fichier UNEDIC. Pour chaque strate NAP100* taille (10/19 et 20/49), le coefficient d'extrapolation est égal au rapport entre l'effectif déclaré par les établissements répondant à l'enquête et l'effectif UNEDIC.

Les résultats de l'enquête EMMO ont surtout été utilisés, conjointement à ceux des DMMO, pour des bilans annuels sur les mouvements de main-d'œuvre. La disposition de séries trimestrielles sur une période assez longue permet maintenant de publier trimestriellement les résultats de l'enquête en données corrigées des variations saisonnières, parallèlement à ceux des DMMO.

Des problèmes méthodologiques (différence de périodicité, problème de redressement des non réponses) empêchent la diffusion de résultats agrégés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. Cette opération devrait être rendue possible par une refonte de l'enquête prévue en 1996.

